

SERVICE ENFANCE JEUNESSE
ÉDUCATION CULTURE

PROJET ÉDUCATIF

Vu pour être annexé à la délibération n°96/109 du 01/07/2026

Madame le Maire,
Dorothée BERTRAND,

La Secrétaire de séance,
Augustine VILLE,



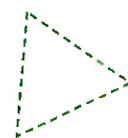
2026
-
2032

#EST@IRES

une ville en mouvement



SOMMAIRE



I) CADRE REGLEMENTAIRE

II) PRÉAMBULE

III) LES AXES EDUCATIFS

IV) LES OBJECTIFS

a) les objectifs d'accueil

b) les objectifs éducatifs

V) LES INTENTIONS EDUCATIVES

VI) LE FONCTIONNEMENT

1) Les différents sites

2) Les lieux d'accueil : des environnements bienveillants

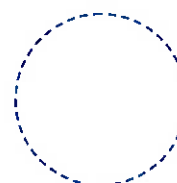
3) Les moyens matériels

4) La restauration

5) Les moyens humains

VII) LES ACTIONS ÉDUCATIVES

VIII) CONCLUSION



I) CADRE REGLEMENTAIRE

Le projet éducatif est un document qui constitue une obligation légale (art. L.227-4, L227-5, L.227-11 du code de l'action sociale et des familles).

Il répond également aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales qui, par le biais des conventions d'objectifs et de financements au titre de la PSO (prestation de service ordinaire), et de la PSU (prestation de service unique) signées pour une durée de 5 ans, permet à la collectivité de bénéficier d'aides financières pour le fonctionnement des accueils de loisirs, de l'accueil Jeunes, de la crèche ainsi que des activités périscolaires (garderie, pause méridienne, Plan Mercredi).

De plus, la mise en place de la Convention Territoriale Globale, qui a pour objectif de faciliter le rééquilibrage territorial des équipements, et d'assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité a permis à la collectivité de développer son offre de service à destination des enfants, des jeunes et des familles du territoire.

Elle se concrétise par la signature d'une convention entre la CAF, la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) et la commune, pour une période de 5 ans (Soit du 1/01/2025 au 31/12/2026).

La collectivité a également adhéré au dispositif LEA (Loisirs Equitables et Accessibles) de la CAF qui permet aux familles d'accéder de manière plus équitable, aux accueils de loisirs, l'accueil jeunes aux activités périscolaires avec la mise en place d'un tarif préférentiel en fonction de leurs ressources. La crèche qui est également conventionné avec la CAF, calcule la participation financière des familles en appliquant un taux d'effort sur les ressources des familles et en fonction du nombre d'enfants à charge.

Les accueils de loisirs, périscolaire et accueil jeunes sont également soumis à la déclaration des accueils collectifs de mineurs auprès de la DDCS, (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) conformément aux articles L227-5 et R.227-2 du code de l'action sociale et des familles et de l'arrêté du 22 septembre 2006, relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs. (MJSK06702016A)

Chaque année, les accueils de loisirs des enfants de moins de 6 ans, doivent faire l'objet d'une demande d'agrément pour le site, au plus tard 2 mois avant l'ouverture du centre. Cette demande est faite par la collectivité au Médecin Chef du service de PMI (Protection Maternelle et Infantile) de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale des Flandres Intérieures.

Le projet éducatif s'inscrit désormais dans une approche globale du parcours de l'enfant intégrant la petite enfance dans le cadre de la mise en place du Service Public de la Petite Enfance, afin de garantir une continuité éducative et sociale dès le plus jeune âge.

Il définit :

- la **continuité éducative (0-11 ans)**,
- la **cohérence des politiques locales**,
- la **complémentarité entre éducatif, social et familial**.

Le SPPE est une mesure récente issue de la Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 et mis en application au 1^{er} janvier 2025 dans l'ensemble des communes de plus de 3500 habitants.

Cette loi confie notamment aux communes un rôle renforcé :

- recenser les besoins d'accueil des jeunes enfants,
- développer l'offre (crèches, assistantes maternelles...),
- informer et accompagner les familles.

Enfin ce projet éducatif est la continuité du PEDT (Projet Educatif Du Territoire). Ce document est réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs (directeurs d'écoles, associations de parents d'élèves et les référents du service enfance jeunesse). Il est ensuite signé par l'éducation nationale, la préfecture et la commune pour une période de 4 ans. (2026-2030)

Le projet éducatif a pour mission de fixer chaque année les grandes lignes de l'accueil de l'enfant dans l'ensemble du service Enfance Jeunesse Education Culture, et prend en compte les besoins des familles et la nécessité de garantir l'accès à tous. L'écriture du projet est un travail d'équipe et un outil pour l'ensemble des professionnels qui œuvrent dans le service enfance jeunesse. Le projet donne du sens aux pratiques professionnelles, à l'organisation et à la vie institutionnelle en lien avec les particularités de chaque accueil.

Il définit les grands axes éducatifs de l'équipe municipale et sert de référence aux équipes pluridisciplinaires et aux familles. Les équipes s'engagent à le respecter et le mettre en œuvre. Il est, au même titre que le projet pédagogique, consultable par tous, et tenu à la disposition des familles.

II) PRÉAMBULE

À travers son Projet Éducatif, la Ville d'Estaires réaffirme une conviction essentielle : chaque enfant a sa place, quelles que soient ses différences, son parcours, ses capacités, son rythme ou ses besoins spécifiques.

L'inclusion, l'enfant au cœur de son parcours et le respect de l'environnement constituent les fondements de l'action éducative municipale.

Le Projet Educatif d'Estaires s'inscrit pleinement dans le projet municipal, qui vise à construire une ville attractive, vivante et solidaire, attentive à la qualité de vie de chacun et engagée dans la préservation de son cadre naturel. Il repose sur une coopération étroite entre les élus, les services municipaux, les équipes éducatives, les établissements scolaires, les partenaires institutionnels, le tissu associatif et les familles.

La commune fait le choix d'un projet éducatif qui garantit à tous les enfants et les jeunes un parcours cohérent, sécurisant, inclusif et respectueux, articulant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

L'égalité d'accès aux activités éducatives, culturelles, sportives et citoyennes est un principe fondamental, tout comme l'attention portée aux rythmes de l'enfant, à son bien-être et à son développement global.

Fidèle à son identité de ville conviviale et engagée pour un cadre de vie agréable, Estaires conçoit ses lieux éducatifs comme de véritables espaces d'apprentissage du vivre-ensemble, de la citoyenneté et de la responsabilité environnementale. Le projet éducatif s'appuie sur les ressources locales : école de musique, école de théâtre, médiathèque, projets artistiques et culturels, équipements sportifs, tissu associatif, actions solidaires, projets intergénérationnels et instances de participation citoyenne telles que le Conseil Municipal des Enfants.

Les élus et les acteurs de l'Enfance Jeunesse ont ainsi défini trois axes éducatifs structurants, guidés par une priorité transversale :

🌀 apprendre à vivre ensemble en respectant les autres et en prenant soin de l'environnement, pour former des citoyens responsables, solidaires et engagés dans leur territoire.

III) AXES EDUCATIFS :

I / Former des citoyens responsables, engagés, acteur de leur vie et de la vie collective

Estaires souhaite accompagner les enfants et les jeunes vers une citoyenneté active, éclairée et participative. L'enfant est considéré comme un acteur à part entière de la vie collective, capable de proposer, de s'exprimer, de coopérer et de s'engager, dans le respect des règles communes, des autres et de son cadre de vie.

L'éducation à la citoyenneté passe par la compréhension du fonctionnement de la collectivité, mais aussi par l'attention portée à l'environnement, aux espaces publics et aux ressources naturelles. Très tôt, l'enfant est sensibilisé à l'idée que ses gestes ont un impact sur les autres et sur la planète.

II / Favoriser l'épanouissement, l'inclusion et l'ouverture au monde

Dans un contexte social en mutation, la Ville d'Estaires affirme l'importance de transmettre des valeurs humaines fortes : respect, tolérance, solidarité, entraide et bienveillance.

Le Projet Educatif vise à permettre à chaque enfant de s'épanouir pleinement, d'être reconnu dans sa singularité et accepté tel qu'il est, sans discrimination.

L'ouverture culturelle, la découverte des arts, de la musique, du patrimoine local et des pratiques collectives sont autant de leviers pour développer la curiosité, l'empathie et la compréhension de l'autre. La commune veille à ce que toutes les actions éducatives soient accessibles et inclusives, y compris pour les enfants en situation de handicap ou rencontrant des difficultés particulières.

III / Permettre aux enfants de grandir bien dans leur corps, bien dans leur tête et bien dans leur environnement

Grandir et apprendre nécessitent de se sentir en sécurité, reconnu et respecté, dans un environnement sain et apaisé. Le Projet Educatif d'Estaires accorde une place centrale au bien-être global des enfants et des jeunes, en prenant en compte leur santé physique, émotionnelle et sociale.

Les activités sportives, ludiques et de loisirs, les temps de détente et de partage, ainsi que les actions de sensibilisation à la santé et à l'environnement contribuent à un équilibre de vie harmonieux. Elles sont pensées pour être accessibles, inclusives et respectueuses de l'environnement, en lien avec les engagements écologiques de la commune.

À travers ce Projet Éducatif, la municipalité d'Estaires affirme sa volonté de construire une ville éducatrice, inclusive et responsable, attentive aux plus jeunes, respectueuse des différences et engagée pour la préservation de son environnement.

Former les citoyens de demain, c'est apprendre aujourd'hui à vivre ensemble, à prendre soin des autres et à protéger le monde qui nous entoure.

Le Projet Educatif d'Estaires est un projet vivant, évolutif et co-construit, au service de l'égalité des chances, du vivre-ensemble et d'un avenir durable pour notre territoire.

Meghann Willems, adjointe au service enfance jeunesse éducation

IV) LES OBJECTIFS

a) Les objectifs d'accueil :

La place de l'enfant au sein des structures d'accueil non permanentes doit être le centre de la réflexion.

Les objectifs définissent l'ensemble des attentes en matière d'accueil.

L'ensemble des structures est un lieu de références et de repères dans la ville, un lieu de vie, de rencontres, de convivialité à l'attention du public accueilli. Avant tout, ce doit être un lieu d'enrichissement de la qualité de vie quotidienne.

Répondre aux besoins d'un plus grand nombre reste la priorité de la politique enfance jeunesse, en pratiquant des tarifs adaptés et en adéquation avec les recommandations de la CAF.

Permettre aux familles de concilier entre vie de famille, professionnelle, et sociale s'inscrit dans la continuité des actions conduites en matière politique enfance jeunesse.

L'ensemble des structures d'accueil du service enfance jeunesse éducation culture visent à promouvoir l'égalité des chances en garantissant que chaque enfant, quels que soient son origine, son milieu social, son genre ou ses capacités, puisse accéder aux mêmes opportunités de développement et de réussite.

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une pathologie chronique peuvent être accueillis au sein des différentes structures. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera alors établi en concertation avec les différents intervenants ainsi que les parents. Ce projet sera évalué régulièrement afin d'optimiser la prise en charge de l'enfant et de sa famille. (Aménagement des locaux et temps d'accueil personnalisé).

Les accueils permettent à l'enfant ou au jeune de grandir et d'acquérir des valeurs. Il met l'enfant en situation d'apprentissage permanente de la vie en société.

- Garantir à tous les enfants, jeunes et familles un accès équitable à des accueils diversifiés et de qualité
- Encourager la qualité des activités proposées à travers le Jeu, dans le but de favoriser l'épanouissement l'inclusion et la participation à la vie éducative, culturelle et citoyenne
- Développer l'autonomie et la socialisation des enfants et jeunes accueillis en favorisant la participation active et le bien-être, tout en assurant un encadrement par des professionnels qualifiés
- Renforcer les liens entre les enfants et encourager la solidarité en favorisant le dialogue la communication « non violente » et le respect de l'autre.
- Valoriser la mixité des publics pour favoriser le vivre ensemble dans un cadre bienveillant
- La parentalité

b) Objectifs éducatifs :

Axes 1 :

Favoriser l'expression, l'écoute et la participation des enfants et des jeunes (CME, projets collectifs, initiatives citoyennes).

Sensibiliser au respect des personnes, des différences et des règles de la vie collective.

Développer la responsabilité individuelle et collective.

Encourager l'engagement dans des projets citoyens, solidaires et intergénérationnels.

Éveiller à la protection de l'environnement, au respect des espaces naturels et du cadre de vie communal.

Axes 2 :

Favoriser l'épanouissement personnel et la confiance en soi.

Garantir l'accès de tous aux pratiques culturelles, artistiques et créatives.

Sensibiliser à la diversité culturelle, sociale et humaine.

Développer l'empathie, la coopération et les comportements bienveillants.

Mettre en œuvre des actions éducatives inclusives et adaptées aux besoins de chacun.

Axes 3 :

Promouvoir la santé et le bien-être dès le plus jeune âge.

Encourager la pratique d'activités physiques et sportives inclusives.

Sensibiliser aux gestes éco-responsables et aux modes de vie respectueux de l'environnement.

Offrir des espaces de détente, de jeu et de socialisation dans un cadre sécurisé et agréable.

Valoriser chaque enfant et renforcer l'estime de soi.

Une ambition éducative durable et partagée

V) LES INTENTIONS EDUCATIVES

La **coéducation** désigne une démarche éducative fondée sur la coopération entre tous les acteurs impliqués dans l'éducation d'un enfant ou d'un jeune.

La coéducation est le fait de faire travailler ensemble les familles, les professionnels (enseignants, animateurs, éducateurs) et, plus largement, les partenaires éducatifs, afin d'assurer une continuité et une cohérence dans l'accompagnement de l'enfant.

Concrètement, cela implique :

- un dialogue régulier entre les parents et les structures éducatives
- le partage des responsabilités éducatives
- la reconnaissance du rôle et des compétences de chacun
- la construction de projets communs autour de l'enfant

L'idée centrale, c'est que l'enfant se développe mieux lorsque les adultes qui l'entourent agissent de manière coordonnée plutôt que séparée.

L'intérêt du jeu (jeu libre ou accompagné) :

L'enfant est un explorateur, il a besoin de jouer pour découvrir et comprendre le monde qui l'entoure.

Le jeu nourrit plusieurs besoins fondamentaux : le besoin d'attachement, de rêver, de régler les conflits internes, d'être en lien avec les autres, de comprendre le monde qui l'entoure, de grandir en autonomie.

Développement de l'autonomie : Dans la vie quotidienne et les activités de tous les jours, l'enfant est amené à faire seul. Il s'agit d'offrir à l'enfant d'expérimenter et *de progresser en favorisant le laisser faire et les encouragements. La priorité est axée sur la réalisation de l'activité plus que dans la finalité. L'activité doit se faire sans notion de jugement sur le résultat final.* Il participe au rangement de l'activité et est impliqué dans la vie de la structure.

Le Vivre ensemble : La vie en collectivité est pour l'enfant, le jeune, une source d'enrichissement. Au contact de ses pairs, il se construit et intègre les règles nécessaires à la vie ensemble. Le rôle des équipes est de mettre en place des outils et des conditions d'accueil optimales. Le développement des compétences psycho sociales visent à aider les enfants et les jeunes à mieux se connaître, à interagir positivement avec les autres et à faire face aux situations du quotidien.

La parentalité : désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Dans le domaine éducatif, le terme parentalité englobe les pratiques éducatives destinées aux enfants, avec un souci de prévention, et de promotion de la bientraitance mais aussi la reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant. Les équipes accompagnent, collaborent tout en confiance pour l'intérêt et le bien-être de l'enfant.

VI) LE FONCTIONNEMENT

1) Les différents services proposés :

a) La crèche :

La crèche est un établissement d'accueil de la petite enfance, ouvert aux enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans de façon régulière, occasionnelle, d'urgence et/ou d'éveil. La structure fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elle bénéficie d'un agrément modulé pour ainsi optimiser au mieux l'accueil des enfants.

Cet équipement bénéficie d'un agrément des services du département pour 29 enfants dont une place réservée à un enfant porteur de handicap.

Le projet d'établissement repose sur l'accompagnement de l'enfant, le soutien à la parentalité et travail en équipe »

b) Les accueils de loisirs :

Les accueils de loisirs de mineurs (ACM) proposent un panel d'activités pour les enfants de 2 ans ½ à 17 Ans. Les activités sont réparties sur plusieurs sites en fonction de l'âge de l'enfant.

L'inscription administrative de l'enfant se fait avant chaque période de vacances dans des délais annoncés et impartis, en ligne sur l'espace Clic famille, ou directement auprès du service aux familles, aux horaires de permanences habituels du service, soit le mercredi de 8h45 à 12h.

La participation aux accueils de loisirs implique différentes règles à respecter mentionnées dans le règlement intérieur.

Les petites vacances scolaires :

- Hiver : 2 semaines
- Printemps : 2 semaines
- Automne : 2 semaines

Les vacances d'été :

- Juillet : 4 semaines
- Août : 3 semaines

Les mini-séjours : « **Partir c'est grandir** » :

Chaque année, sur la période estivale, la collectivité organise des semaines (soit 5 jours et 4 nuits) en camping pour toutes les tranches d'âges. Le thème de ces camps est défini par l'équipe d'animation après validation de la collectivité.

c) L'offre ados :

Les règles de fonctionnement de l'accueil de loisirs ne sont pas toujours adaptées au public adolescent.

Pour travailler différemment sur les thèmes de l'autonomie et de la participation des jeunes, et pour répondre à leurs besoins spécifiques, il est proposé &&

4

.2 sur les temps extrascolaires un accueil adolescent pour les 12/17 ans, avec des activités adaptées au public. Celles-ci peuvent être permanentes ou ponctuelles selon les actions menées.

Les modalités de fonctionnement sont exposées dans le projet pédagogique de l'accueil, avec, en plus des objectifs déjà définis, d'autres plus spécifiques, comme :

- Mobiliser le public sur un projet commun
- Favoriser l'épanouissement, la socialisation et la prise d'autonomie
- Permettre l'accès aux loisirs et à la culture pour tous
- Encourager la mixité des publics et le vivre ensemble
- Associer les familles aux actions menées.

Sur les temps scolaires et périscolaires, et toujours en adéquation avec les objectifs définis, des projets et actions ponctuels sont également proposés aux jeunes (Jeunes talents, PSC1, sorties culturelles ...).

d) Les activités périscolaires / Mercredis Récréatifs

Les activités périscolaires regroupent les temps de garderie du matin et du soir, le repas ainsi que le temps de pause méridienne. Les activités sont proposées sur l'ensemble des sites scolaires soit l'école des petits chatelains pour les classes de maternelle et le groupe scolaire Prévert Pergaud pour les enfants du CP au CM2. Le temps du midi est composé du temps du repas au restaurant scolaire et d'un temps d'activités.

Les Mercredis Récréatifs ont été mis en place en septembre 2019, afin de répondre à la demande des familles de plus en plus importante. Ils offrent aux enfants des activités dans le prolongement du temps scolaire. Les activités culturelles, sportives et liées à l'environnement sont privilégiées. Ils permettent également de repenser les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires et périscolaires.

Ils se déroulent dans les locaux de la base Chlorolys et accueillent les enfants âgés de 4 à 12 ans révolus. Les enfants scolarisés en moyenne section de maternelle et dans l'année de leur 4 ans peuvent être admis.

L'inscription au service est obligatoire. Elle s'effectue par période scolaire ou à l'année. Les familles disposent d'un délai de 15 jours avant l'accueil pour réserver la présence de l'enfant en journée ou demi-journée.

L'ensemble des accueils périscolaires sont labellisés par la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

e) La bibliothèque :

La bibliothèque municipale d'Estaires appartient au réseau des médiathèques de la communauté de communes Flandres Lys qui regroupe 8 communes (Estaires, Merville, La Gorgue, Haverskerque, Laventie, Fleurbaix, Lestrem, Sailly sur la Lys). Ce réseau a pour but de favoriser la culture au plus grand nombre en mutualisant les moyens des médiathèques qui le composent.

La bibliothèque est ouverte du mardi au samedi, elle est située dans les locaux de la mairie.

Un projet de médiathèque est en cours d'élaboration, avec une superficie de 300 m², ce futur équipement viendra renouveler l'offre de service à la population avec un espace dédié à des ateliers, des temps d'animation et de découvertes culturelles. Les élus souhaitent en faire un lieu convivial intégrant plusieurs fonctions à l'image d'un tiers-lieu ;

➤ Objectifs spécifiques

C : Redéployer la bibliothèque dans ses missions de lecture publique avec un vrai lieu de culture

S : Mieux répondre aux besoins des publics

E : Répondre aux évolutions de leurs pratiques culturelles et numériques

S : Répondre au nouveau défi du Vivre Ensemble : ludothèque, espaces partagés (ateliers culinaires par exemple) pour parents, ados, personnes âgées

2) Les lieux d'accueil – Des environnements bienveillants

La crèche est une structure qui a été entièrement rénovée dans les locaux d'une ancienne école maternelle. Il a ouvert ses portes en janvier 2010. L'établissement est composé de deux espaces extérieurs, une cour aménagée d'une structure de motricité et bancs devant la structure et d'un jardin à l'arrière aménagé (projet ouverture à la nature). Une poussette 6 places est stockée dans le cabanon de la cour de la crèche pour les sorties des plus grands (à partir de 15 mois).

➤ La structure est répartie en unités :

- L'unité des petits : pour les enfants non marcheurs de 2 mois à 18 mois une salle d'éveil avec espace de motricité et coin repas
- L'unité des grands : pour les enfants marcheurs de + de 18 mois : une salle d'éveil avec un coin jeux symboliques et un coin repas. Un accès direct à la cour est prévu depuis cette salle.

➤ Les lieux communs :

- L'espace de changes
- 3 dortoirs
- La biberonnerie et l'espace de remise à température des plats
- La buanderie
- Le hall d'accueil
- Le sas d'accueil
- Le bureau de la directrice
- Une salle de pause et un espace de stockage à l'étage

Les accueils de loisirs, accueil ados et Mercredis Récréatifs

L'accueil de la petite enfance de 2 à 6 ans, se situe dans les locaux de l'école maternelle Les petits châtellains uniquement pour les accueils de loisirs. Durant les plans mercredis, l'accueil des tous les enfants de 4 à 11 ans s'effectue à la base Chloro'lys.

Les primaires et ados sont accueillis à la base Chloro'Lys à chaque période de centre.

Le complexe sportif Henri Durez accueille également les primaires et ados, pendant le mois de juillet pour les activités sportives, sessions de stages d'initiation ainsi que les départs des camps.

Pendant les périodes de vacances, une garderie matin et soir est proposée aux parents qui le souhaitent avec inscription préalable, pour l'ensemble des lieux d'accueil le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h à 18 h.

- Ecole maternelle Les petits châtelains.
 - 1 salle polyvalente
 - 4 salles d'activités
 - 2 à 4 espaces sanitaires filles et garçons
 - 1 cuisine
 - 1 bureau (direction)
 - 1 salle de repos
 - 1 cour extérieure

- Base Chloro'Lys
 - 1 salle polyvalente
 - 1 salle d'activités manuelles
 - 1 cuisine
 - 1 salle de réunion
 - 1 bureau de direction
 - 1 infirmerie
 - 1 espace modulaire avec une salle d'activité et un espace de rangement
 - 1 préau
 - 1 espace vert avec terrain de foot et balançoire
 - 1 cour extérieure avec panier de basket
 - 2 salles de rangement pour le matériel pédagogique à l'étage
 - Des sanitaires filles + douche
 - Des sanitaires garçons + douche
 - 1 salle polyvalente équipée d'un billard, babyfoot, jeu de fléchettes, espace multimédia.

- Le complexe sportif Henri Durez
 - 3 salles multi-sports
 - 1 dojo
 - 1 terrain synthétique
 - 1 city stade
 - 1 skate park
 - Des espaces verts
 - Des sanitaires filles + vestiaires
 - Des sanitaires garçons + vestiaires

Les activités périscolaires :

- Pour les 2-6 ans : école maternelle Les petits châtelains.
 - 1 salle polyvalente
 - 1 salle de motricité
 - Sanitaires
 - 1 salle de repos
 - 1 cour extérieure

- Pour les 7-11 ans : le groupe scolaire Prévert/Pergaud
 - 2 salle polyvalente

- 1 préau dans chaque école (2)
- 2 espaces extérieurs équipés de tables de ping pong
- 1 espace snozolen
- Sanitaires
- 1 bureau

La bibliothèque :

La bibliothèque représente à ce jour une superficie de 100 m², elle est composée d'environ 15 000 livres (romans, documentaires, BD, mangas, albums, livres première lecture, livres en langues étrangères, livres en gros caractères...) mais également 9 abonnements presses adulte et 11 abonnements presse jeune.

Différentes animations sont proposées à destination des établissements scolaires mais également à la crèche ou aux accueils de loisirs. Du prêt de livres à la mise en place de lecture à voix haute, différentes formules d'animation sont proposées.

3) Les moyens matériels

- Deux rosalias électriques
- Un micro-car
- Le matériel de camping (tentes, malles, vaisselle...)
- Les salles municipales
- Le parc Watine
- la base nautique d'Haverskerque qui propose des activités et bivouac autour de la nature,
- Eolys, base de loisirs aéronautiques, qui offre sur 33 hectares de nature des aires de pique-nique et de jeux sur le thème de l'aviation et du vent.

4) La restauration

La crèche fournit l'ensemble des repas pour les enfants. Le prestataire de service livre les repas en liaison froide.

Le restaurant scolaire accueille l'ensemble des enfants, sous forme de self pour les maternelles, les primaires et les ados. Différents services sont définis en fonction des groupes.

Les enfants de petites sections mangent au sein de l'école en liaison chaude. Les repas sont fournis par le même prestataire. La société prestataire fournit les repas chauds et également les pique-niques en cas de sortie des groupes.

5) Les moyens humains (cf organigramme en annexe 1)

Le service est piloté par :

- 1 directeur de service qui coordonne les missions des différents responsables de pôle
- 1 responsable de la crèche
- 1 responsable des activités péri et extrascolaire- coordinateur enfance jeunesse
- 1 responsable plan mercredi et référent périscolaire site maternel
- 1 agent de bibliothèque
- 1 référent ado et périscolaire site primaire
- 1 collaboratrice, secrétaire de direction

La crèche :

La structure fonctionne avec une équipe pluridisciplinaire de 10 personnes (Infirmière, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, diplômés du CAP AEPE) pour assurer les 11 heures d'ouverture journalière. 2 agents techniques assurent l'intendance de la structure.

Pour les accueils de loisirs, les équipes d'animation sont recrutées pour chaque période d'accueil. Les équipes d'animation sont recrutées pour chaque période d'accueil. Elles sont constituées dans le respect des taux d'encadrement réglementaires, en tenant compte des proportions entre animateurs diplômés, stagiaires et non diplômés.

L'équipe de direction est composée de :

- deux directeurs pendant les petites vacances,
- deux directeurs, un adjoint, d'un responsable camping et d'un responsable animations sportives pendant les vacances d'été.

Les activités périscolaires :

Le recrutement est fait, durant la période d'été, en fonction du nombre d'inscrits aux activités.

Le personnel communal est associé aux équipes d'animation notamment pendant les temps d'accueil de garderie matin et soir.

Le service est composé de :

- 1 agent d'animation
- 4 ATSEM
- 3 CAP AEPE en alternance
- 1 BPJEPS ASEC (Animation sociale éducative et culturelle)
- 2 CAP SAPVER (Service à la personne et vente en milieu rural)
- 1 contrat PEC
- 4 agents d'entretien

La bibliothèque :

L'équipe de la bibliothèque est composée d'un agent à TP et d'une équipe de bénévoles.

Des jobs d'été sont recrutés par la collectivité pour une période de 15 jours à 4 semaines. Ils peuvent être amenés à travailler au sein des différents pôles du service Enfance Jeunesse Education Culture sur des missions variées : en renfort des équipes d'encadrement et d'animation, administration, logistique, et surveillance de la garderie.

Toute personne travaillant pour la collectivité est soumise au règlement intérieur de celle-ci.

6) Formations et professionnalisation des agents du service

La crèche dispose de 3 journées pédagogiques, 6 heures d'Analyse de Pratique Professionnelle (APP), et de temps de réunion d'équipe.

Les équipes des accueils de loisirs bénéficient d'une journée d'intégration et de différents temps de cohésions et d'apports théoriques qui sont inclus dans leur temps de travail.

Les équipes des accueils périscolaires bénéficient d'une journée de formation/an (journée péda)

La commune finance à hauteur de 60% le coût de la formation BAFA pour une vingtaine de jeunes estairois. Un stage de Base et un stage d'approfondissement SB (surveillant de baignade) sont organisés sur la commune chaque année.

Tous au long de l'année, tous les agents de la collectivité ont la possibilité de s'inscrire à différentes formations (CNFPT, CCFL, DDCS..).

VII) LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Ces orientations traduisent une volonté de :

- Renforcer la cohérence éducative
- D'accompagner chaque enfant dans son parcours
- D'impliquer les familles
- De développer une dynamique territoriale

La semaine de l'enfance :

La mise en place de la semaine de l'enfance constitue un temps fort du service. Organisée chaque année, les ateliers proposés sont définis en fonction des besoins de chacun et en lien avec les acteurs du territoire.

Elle a pour objectifs de :

- Valoriser des droits et la parole de l'enfant
- De sensibiliser aux enjeux éducatifs (bien-être, l'intérêt du jeu, l'empathie et la bienveillance...)
- De fédérer les acteurs du territoire autour de projets communs (partenariat avec les services de PMI, la maison médicale, les établissements scolaires, la CCFL..)
- De développer des temps de prévention à destination des enfants du territoire

Les temps passerelles :

Le service met en place des matinées passerelles sur les différents temps d'accueil de l'enfant (crèche, les Mercredis Récréatifs, écoles maternelles et les accueils de loisirs).

Elles ont pour objectifs de :

- Sécuriser le parcours de l'enfant
- Accompagner les familles dans les changements de mode d'accueil au sein de la collectivité
- Faciliter la transition des enfants vers leurs futurs lieux d'accueil
- Permettent aux enfants de découvrir progressivement les nouveaux espaces, les adultes et le fonctionnement des structures, dans un cadre rassurant

Moments parentalités :

Des temps dédiés aux familles sont proposées afin de renforcer le lien enfant, parent, professionnels sur l'ensemble des lieux d'accueils du service.

Ces actions proposées sous différentes formes sont organisées tout au long de l'année :

- Ateliers parents enfants à la crèche

- Moments parentalité aux accueils de loisirs
- Des ateliers culinaires enfants parents sur les temps périscolaires
- Des conférences à thèmes (le harcèlement, Annette et les écrans..)
- La soirée Jeunes talents et le retour en image avec les parents
- Théâtre d'intervention à destination des ados et de leurs parents....

Les objectifs sont :

- De valoriser la place des parents dans le parcours éducatif
- De favoriser les échanges parents/professionnels et de créer un climat de confiance et de coéducation
- De créer des espaces de rencontres et de partages autour de la famille et de l'enfant
- D'échanger sur les besoins des enfants

Le Conseil Municipal des Enfants :

Le conseil municipal des enfants est créé pour la durée du mandat (2026-2032). Le CME est composé de 12 à 16 jeunes élus pour une durée de 2 ans en CE2 et CM1, parmi les Estairois scolarisés en classe de CE2 et de CM1. Les jeunes élus siègent en mairie. Ils se réunissent en groupe de travail (une fois par trimestre) et en séances plénières publiques (2 à 3 fois par an) selon un planning établi en présence du Maire ou des élus référents.

Les élus du CME sont les représentants de tous les enfants de la Ville. Ils sont tenus de communiquer avec leurs camarades et de rendre compte, le plus souvent possible, de leurs travaux par tous les moyens qui sont à leur disposition (affichage, exposé oral, retour dans les classes).

Chaque élu(e) doit adopter un comportement citoyen et se montrer respectueux des autres.

Les repas intergénérationnels :

Des repas intergénérationnels sont proposés tous les trimestres en partenariat avec l'adjoint délégué aux seniors. C'est un moment privilégié entre les seniors et les enfants accueillis au restaurant scolaire. Les seniors sont répartis sur les différentes tables pour favoriser les échanges avec les enfants.

L'école de musique :

L'école de musique municipale d'Estaires constitue un acteur culturel et éducatif essentiel du territoire. À travers ses actions pédagogiques et artistiques, elle participe pleinement aux objectifs du projet éducatif en favorisant l'accès de tous à la culture, l'épanouissement personnel, la pratique collective et le développement de la sensibilité artistique des enfants et des jeunes.

En lien étroit avec les établissements scolaires de la commune, une musicienne intervenante diplômée mène des ateliers et projets musicaux élaborés en collaboration avec les équipes pédagogiques. Ces interventions, proposées dans la majorité des classes, permettent aux élèves de découvrir la musique par l'expérimentation, l'écoute, le chant et la pratique collective, tout en

s'inscrivant dans les parcours d'éducation artistique et culturelle. La musicienne intervenante assure également des séances d'éveil musical au sein de l'école de musique afin d'accompagner les plus jeunes dans leurs premières découvertes artistiques.

L'école de musique municipale a également pour mission de transmettre les savoirs et pratiques musicales à travers un enseignement accessible, diversifié et adapté aux parcours de chacun. Elle propose un large choix de disciplines instrumentales : cuivres, bois, percussions, piano et guitare d'accompagnement.

Lieu d'apprentissage, de rencontre et de pratique collective, l'école de musique contribue également à la dynamique culturelle locale en développant des projets partenariaux, des temps de restitution et des actions ouvertes aux habitants, favorisant ainsi le lien social, la citoyenneté et la participation à la vie culturelle de la ville d'Estaires.

VIII) CONCLUSION

A travers ce projet éducatif, la commune affirme sa volonté de proposer aux enfants, aux jeunes et à leurs familles un cadre bienveillant, sécurisant et épanouissant, qui favorise le développement de chacun dans le respect des valeurs de solidarité et de citoyenneté.

Le jeu y occupe une place essentielle comme support d'apprentissage, de découverte et de socialisation. Il permet à l'enfant d'expérimenter, de créer, de coopérer et de grandir tout en prenant plaisir à participer à la vie collective.

L'inclusion et le vivre ensemble sont au cœur des actions menées. Chaque enfant et chaque jeune quelles que soient ses particularités, doit pouvoir être accueilli, reconnu et respecté dans sa singularité. La diversité devient ainsi une richesse favorisant l'ouverture aux autres, la tolérance et le respect mutuel.

Enfin, la parentalité constitue un engagement collectif au service des habitants, porté par des valeurs humaines fortes et une ambition commune de permettre à chaque enfant et jeune de grandir et de devenir acteur de son territoire.

Madame Le Maire,

Dorothee Bertrand

